



EMBAUCHER ET RÉMUNERER DES
ARTISTES ET DES TECHNICIENS DU
SECTEUR CULTUREL

1 JOUR

RUE DU LOUVRE (PARIS 1^{er})

Pourquoi suivre cette formation ?

Les intermittents du spectacle sont des salariés dont les métiers (artistes et techniciens) ont des spécificités réglementaires et conventionnelles.

Le régime propre aux intermittents évolue ainsi que les modalités déclaratives. Cette évolution nécessite une mise à jour régulière des connaissances.

À qui s'adresse cette formation ?

Entreprises, administrateurs ou gestionnaires paie dans les cabinets comptables ou dans les structures du secteur culturel

Quel niveau faut-il avoir ?

Il n'y a pas de pré-requis nécessaire pour suivre cette formation. Elle peut notamment être suivie par des responsables qui intègrent ces nouveaux secteurs.

Plan de la formation

I. Définition de l'intermittence du spectacle

- A. Approche globale
- B. Définitions selon les différents organismes sociaux

II. Définition des métiers : artiste et technicien et spécificités des artistes du spectacle

III. Conditions propres aux employeurs

- A. Les employeurs des secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel (rappel des champs conventionnels)
- B. Les employeurs des autres champs (rappel des règles du GUSO)

IV. Contrat de travail à durée déterminée d'usage

- A. Conditions d'utilisation
- B. Règles spécifiques selon les conventions collectives
- C. L'extension des conventions collectives

V. Règles de Pôle emploi

- A. Annexe 8 et annexe 10
- B. l'Attestation Employeur Mensuelle

VI. Règles des Congés Spectacles

VII. Dispositions particulières en prévoyance

VIII. Obligations déclaratives

- A. Paie et déclarations sociales
- B. Déclaration spécifiques (CMB, Afdas, contributions conventionnelles)

Quels sont les objectifs de cette formation ?

L'objectif de la formation est de vous familiariser avec le concept de l'intermittent du spectacle et de connaître vos obligations en tant qu'employeur de professionnels du secteur culturel

À l'issue de cette formation vous saurez...

- ce qu'est un intermittent du spectacle.
- les particularités des artistes et des techniciens selon les différents organismes. Vous pourrez embaucher en respectant toutes les règles.

Quelle sont les moyens d'évaluation ?

Au début de la formation, un QCM est rempli par les stagiaires afin d'évaluer leur niveau et de permettre un démarrage collaboratif.

Un QCM de fin de formation permet de mesurer l'apport de la formation.

Une évaluation à chaud est faite par les stagiaires à l'issue de la formation.

Quelles sont les méthodes pédagogiques utilisées ?

C'est une formation opérationnelle qui présente les fondements juridiques indispensables et qui les applique via des cas pratiques ou directement sur les situations des stagiaires.

Ces exercices pratiques permettent la compréhension des principes conventionnels appliqués à un texte collectif (recherche de convention collective à partir de mots clés, à partir de l'activité principale ; analyse des points saillants : minima, régimes de prévoyance, durée du temps de travail...).

Tout au long de la formation, le formateur :

- accompagne les stagiaires dans l'analyse de la convention collective qui les concerne
- permet aux stagiaires qui sont confrontés à différentes conventions collectives d'avoir les réflexes pour identifier les points clés

Qui sont les intervenants ?



Pascal Foy

Formé au droit et à l'administration culturelle, Pascal Foy devient administrateur de diverses compagnies de théâtre puis se spécialise dans la gestion sociale. Il prend part à la création du service InterCachet et s'occupe également de sa gestion durant plus de 10 ans. Responsable pédagogique à l'Agecif, il anime une partie des formations juridiques. En parallèle il dispense les cours de Droit de la culture à l'Université de Cergy-Pontoise durant plus de 15 ans.

Aujourd'hui Pascal occupe le poste de Responsable missions entreprises chez Audiens. Il est notamment en charge de la veille réglementaire sur la protection sociale du secteur culturel et de l'animation des formations des salariés du groupe Audiens, mais aussi des formations en extérieur, pour vous !



Karine Christophe

Diplômée en Gestion de projets interculturels et en sciences de l'éducation, Karine Christophe a commencé son parcours professionnel dans le réseau culturel français à l'étranger, notamment sur des postes de Direction adjointe et de Direction d'Alliances Françaises.

De retour en France, elle devient administratrice d'une association qui s'attèle à la promotion des musiques actuelles.

Aujourd'hui Karine est Responsable du service Gestion Sociale chez Movinmotion, composé d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs et avec plus de 1300 clients.

Nos formations sont dispensées par des professionnels de la gestion sociale, qui souhaitent partager leurs connaissances et bonnes pratiques.

Movinmotion étant un acteur fort dans ce domaine, avec des clients influents qui nous font confiance depuis de nombreuses années, nous souhaitons collaborer avec toutes les personnes partageant notre envie de pratiquer la gestion sociale de la meilleure manière possible.

C'est pourquoi cette formation sera d'abord et avant tout un lieu d'échange entre professionnels. Nous souhaitons vous transmettre notre savoir par une pédagogie adaptée à la réalité du terrain.

NOUS CONTACTER

Jeanne Lyonnet

jeanne@movinmotion.com